

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 15

Date de convocation : 7 février 2012

Présents : GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, BRUCKMANN Jacques, COLIN Georges, FLICK Guillaume, GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, POULAIN Jean-Sébastien, URBAN Jean-Michel, SAENGER Tharcisse, STEINMETZ Jean-Paul, ARBOGAST Nicole, MAGNIER Michèle

Pouvoirs : FELDMANN Jean-Paul à ARBOGAST Nicole

Absent excusé :

En début de séance, Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Restes à réaliser sur l'exercice 2011
- Baux ruraux : transfert de bail
- Cession de terrain rue des Vergers – Démolition d'un mur
- Achat d'un cadeau pour la secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces 4 points à l'ordre du jour.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 21 novembre 2011 qui est adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (SAENGER Tharcisse et GOEHRY Jean-Georges).

Désignation d'un secrétaire de séance : GOEHRY Jean-Georges

ORDRE DU JOUR :

1. Avant projet des travaux d'aménagement du site de l'ancienne école et de la traversée sud du village
2. Réseaux France Télécom : Frais d'ingénierie civile – Etude de travaux de câblage
3. Assainissement : Inspection caméra du réseau
4. Prise en charge des partitions de musique
5. Contrat d'entretien annuel de la taille des haies (conifères et lauriers) du cimetière
6. Achat de matériel sportif pour l'école
7. Location de la chasse : révision du loyer
8. Mise à disposition de la salle de motricité à l'ASLM
9. Restes à réaliser sur l'exercice 2011
10. Baux ruraux : transfert de bail
11. Démolition du mur
12. Cadeau pour la secrétaire de mairie.

Délibération n° DCM 001-2012**8. Domaines de compétences par thèmes****8.3 Voirie****Avant projet des travaux d'aménagement du site de l'ancienne école et de la traversée sud du village**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au dépôt du Permis de Démolir de l'ancienne école, les ABF ont fait savoir qu'ils sont opposés à la démolition de ce bâtiment.

M. PFERSCH, du Bureau d'études ABE Concept, présente l'étude qu'il a réalisée sur l'aménagement de l'ancienne école et la traversée sud du village, suite à diverses réunions (concessionnaires réseaux, riverains, commission travaux ...) consacrées à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'avant projet ainsi présenté.

Résultat du vote : Pour 12 - Abstentions : 3 (SAENGER Tharcisse, FELDMANN Jean-Paul, MAGNIER Michèle)

Délibération n° DCM 002-2012**8. Domaines de compétences par thèmes****8.3 Voirie****Réseaux France Télécom : Frais d'ingénierie civile – Etude de travaux de câblage**

Mme le Maire présente le devis établi par Réseaux France Télécom pour les frais d'ingénierie civile, études et travaux de câblage pour un montant global estimatif de 16 100 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le devis ainsi établi
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM 003-2012**8. Domaines de compétences par thèmes****8.3 Voirie****Assainissement : inspection caméra du réseau**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée sud du village, il a fallu lancer une inspection caméra du réseau d'assainissement. Un appel d'offres a été lancé par le maître d'œuvre ABE Concept auprès de 3 entreprises : Axéo, Fuchs et Sorelife. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 janvier 2012 pour l'ouverture des plis. La commission a retenu l'offre de la Société AXEO pour un montant de 3 645 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'offre de prix d'AXEO pour un montant de 3 645 € HT
- autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM 004-2012

8. Domaines de compétences par thèmes

8.9 Culture

Prise en charge des partitions de musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge les frais liés à l'achat de partitions de musique d'un montant de 272,70 € TTC, utilisées par l'Association EMI de Mittelhausen.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2012.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM 005-2012

8. Domaines de compétences par thèmes

8.9 Voirie

Contrat d'entretien annuel de taille des haies (conifères et lauriers) du cimetière

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les gros travaux de taille des conifères et de la haie de lauriers ont été réalisés dernièrement.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation nécessitant de gros travaux, il est souhaitable de mettre en place un contrat d'entretien annuel pour la taille de ces haies.

Elle présente l'offre faite par la société Nature sur Mesure de Hohfrankenheim pour un montant de 1 130,22 € TTC. L'intervention devrait se faire chaque année au printemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de taille des haies du cimetière à la Société Nature sur Mesure pour un montant de 1 130,22 € TTC ;
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM 006-2012

8. Domaines de compétences par thèmes

8.1 Enseignement

Achat de matériel sportif pour l'école

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les institutrices souhaitent compléter le matériel de motricité et l'évolution sportive des enfants. Elles souhaitent notamment développer les activités gymniques par l'achat de matériel complémentaire (poutre d'équilibre, 2 tapis de réception, des ballons sauteurs, maxilot de rochers, briques, etc...) pour un montant total de 973,50 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition des matériels décrits ci-dessus
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2012
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM 007-2012**3. Domaine et patrimoine****3.3 Location****Location de la chasse : révision du loyer**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur RAPP, président de l'Association des Chasseurs de la Vallée de Steinbach, lui a fait parvenir un courrier demandant une révision du montant du bail de la chasse.

Les arguments présentés sont : désagréments occasionnés par les travaux de la LGV qui coupent le ban en 2, notamment sur la partie la plus sauvage, donc la plus intéressante pour les chasseurs.

Mme le Maire rappelle qu'une indemnisation sera versée à la Commune selon un protocole signé entre RFF et l'interdépartementale de la Chasse pour la durée des travaux, selon M. AUBERT, référent foncier pour la LGV et interlocuteur auprès de la Commune.

Une indemnisation finale est également prévue pour la perte de valeur de la chasse pour les baux futurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer le nouveau loyer annuel à 2 500 €
- demande au Maire de faire le nécessaire pour obtenir l'indemnisation prévue auprès de RFF
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 1 (STEINMETZ Jean-Paul) Abstention : 0

Délibération n° DCM 008-2012**3. Domaine et patrimoine****3.3 Location****Mise à disposition de la salle de motricité à l'ASLM**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'ASLM n'occupe la salle de motricité pour son activité gymnastique que le mardi soir, donc une seule fois par semaine, alors que deux séances étaient prévues précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de louer la salle de motricité pour une soirée par semaine pour 150 €
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 (MAGNIER Michèle)

Délibération n° DCM 009-2012**7. Finances locales****7.1 Décision budgétaire****Restes à réaliser sur l'exercice 2011**

Mme le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Mme le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2011 intervenant le 31 décembre 2011, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement du budget principal à reporter sur l'exercice 2012 lors du vote du budget. Conformément aux dispositions en vigueur, il y a lieu d'adopter des restes à réaliser afin de pouvoir payer les dépenses engagées en 2011 et qui n'ont pu être soldées en 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les états des restes à réaliser suivants :

DEPENSES :

Article	Chap	Libelle de l'article	Budget	Réalisé	Solde	Restes à réaliser (en €)
2112	21	Terrains de voirie	20 000,00	0,00	20 000,00	1 000,00
2138	21	Autres constructions	111 482,00	0,00	111 482,00	2 000,00
2152	21	Installations de voirie	5 000,00	114,10	4 885,90	2 000,00
2183	21	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	0,00	10 000,00	1 500,00
TOTAL			146 482,00	114,10	146 367,90	6 500,00

RECETTES : Néant

AUTORISE Mme le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurants sur ces états.

DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2012.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM 010-2012**3. Domaine et patrimoine****3.3 Locations****Baux ruraux : Transfert de bail**

Mme Emma RICHERT, actuellement locataire de la parcelle n°35 Section 28, située au lieu-dit Ebrueckmatten, ne souhaite plus louer cette parcelle. Son petit-fils Christophe SCHAEFFER a fait une demande pour sa reprise.

- Vu les délibérations du 16/12/2008 et du 09/02/2009 ,
- Vu le courrier du 11/01/2012 par lequel Madame Emma RICHERT a fait savoir à la commune qu'elle ne souhaitait plus exploiter la parcelle 35 de la section 28 au lieu-dit Ebrueckmatten d'une superficie de 8 ares de bois dont elle était locataire depuis le 11/11/2008,
- Vu la nécessité pour la commune de remettre en location ce terrain,
- Considérant la candidature de M. Christophe SCHAEFFER,

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer en location à M. Christophe SCHAEFFER, domicilié rue des Hirondelles à Mittelhausen, la parcelle n° 35 Section 28 au lieu-dit Ebrueckmatten d'une superficie de 8 ares de bois,
- dit que les conditions et tarifs fixés par décision du 09/02/2009 demeurent inchangés,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de location et tout acte s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM 011-2012**8. Domaines de compétences par thèmes****8.3 Voirie****Démolition du mur suite à la cession de terrain par M. et Mme RAYMOND pour l'élargissement de la rue des Vergers.**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la cession d'une parcelle pour l'élargissement de la rue des Roses par M. et Mme RAYMOND, il y a lieu de démolir le mur et faire le terrassement de cette parcelle pour pouvoir poser de l'enrobé.

Mme le Maire présente plusieurs devis concernant ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **considérant** qu'il est judicieux de choisir l'entreprise qui construira également la future maison, afin d'éviter tout problème de coordination et de délai,
- **décide** de confier les travaux à l'entreprise la mieux disante, à savoir l'entreprise DOSSMANN de Pfettisheim pour un montant de 5 200 € HT.
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2012,
- **autorise** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM 012-2012**4. Fonction publique****4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.****Achat d'un cadeau pour la secrétaire de mairie**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Muriel STEINMETZ vient de donner naissance à une petite fille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lui offrir un bon-cadeau d'une valeur de 100 € dans un magasin de puériculture.

Approuvé à l'unanimité

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 13 février 2012

GOEHRY Mireille

SIMON Gérard

FLICK Daniel

ARBOGAST Nicole

BRUCKMANN Jacques

COLIN Georges

FELDMANN Jean-Paul

FLICK Guillaume

GOEHRY Jean-Georges

HAMM André

MAGNIER Michèle

POULAIN Jean-Sébastien

SAENGER Tharcisse

STEINMETZ Jean-Paul

URBAN Jean-Michel